

# En réponse à l'article de Noé Le Blanc, « Sous l'œil myope des caméras » (*Le Monde diplomatique*, septembre 2008).

—

Il faut se méfier des chiffres, et des vérités qu'on veut leur faire dire. !

Ainsi de l'article de Noé Le Blanc « Sous l'œil myope des caméras » qui s'échine à démontrer *more geometrico*, via les résultats de multiples enquêtes statistiques anglo-saxonnes, l'échec patent que constitueraient les modèles de lutte contre la délinquance fondés sur les dispositifs de vidéosurveillance.

Sans compter qu'il omet d'interroger le bien-fondé des politiques sécuritaires elles-mêmes, et leurs liens constitutifs avec les prérogatives de la marchandise-reine, Noé Le Blanc s'en tient seulement à ce qui admet la mesure, le calcul, le pourcentage, le dénombrement. Ici : des caméras, des écrans de contrôle, des arrestations, des données conservées, des budgets, etc. Et sans doute, de ce point de vue, les réseaux de vidéosurveillance possèdent-ils une « rentabilité » bien faible, pourquoi pas, admettons-le, ça ne les empêchera pas de proliférer encore, de recouvrir bientôt l'ensemble des terres du globe. C'est qu'il y a les intentions officielles, pleines de bon sens (?) politique ; et il y a les effets incidents, invisibles, insidieux.

Si les caméras semblent inefficaces pour empêcher crimes et délits — et sur la nécessité de les empêcher, Noé Le Blanc semble marcher main dans la main avec les forces de police — elles n'en sont pas moins, indépendamment de la formation des opérateurs, de leur vigilance à scruter des écrans, de leur penchant au voyeurisme, indépendamment encore de leur efficacité technique, d'une formidable effectivité *politique*.

C'est qu'un dispositif de contrôle possède des effets *par lui-même*, indépendamment des intentions de ceux qui en ont la charge, indépendamment même de leur présence physique. D'où la vanité des discours visant à persuader tous les inquiets d'un possible « bon usage des dispositifs » et à encourager un improbable « contrôle citoyen » sensé être en mesure d'en prévenir toutes les « dérives » — contrôle dont la déplorable CNIL possède aujourd'hui le quasi-monopole.

Car tout dispositif porte avec lui un monde, c'est-à-dire une certaine façon d'envisager et de façonner les rapports des individus entre eux et avec leur environnement ; tout dispositif possède une logique singulière qu'il impose, par sa présence même, et qu'il substitue sournoisement à la réalité. Le monde des caméras de vidéosurveillance est aussi le monde de la séparation entre ceux qui surveillent et ceux qui sont surveillés, entre ceux qui décident et ceux qui exécutent. Les caméras de vidéosurveillance inscrivent dans l'espace architectural lui-même les structures constitutives de la société spectaculaire-marchande. L'urbanisme est d'abord une *politique*.

Qu'on le veuille ou non, la présence redoublée de caméras de vidéosurveillance sur l'ensemble de territoire induit des rapports de pouvoir, indépendamment du fait que des individus soient ou non postés derrière des écrans. Principe du Panoptique : le détenu ne doit jamais savoir s'il est actuellement regardé ; mais il doit être sûr qu'il peut toujours l'être. Et c'est finalement le mode de fonctionnement même de ces dispositifs panoptiques, que l'article de Noé Le Blanc, sans le vouloir, et peut-être même avec les meilleures intentions du monde, contribue à reconduire en posant le problème du faible taux de visionnage des écrans. Certes le nombre d'écran dans les salles de contrôle ne correspond pas au nombre de caméras en opération. Mais devant une caméra en état de marche, qui pourra m'assurer que l'on n'est pas en train de m'épier en secret ? Qui pourra me convaincre de me comporter comme si je pouvais être sûr de ne pas l'être ?

Dans l'écheveau carcéral d'un pouvoir invisible et invérifiable, les individus reprennent à leur compte les contraintes du pouvoir, ils les font jouer contre eux-mêmes, ils deviennent bientôt le principe de leur propre assujettissement.

Incidentement peut-être, mais il est des incidences qui opèrent politiquement, les dispositifs de vidéosurveillance tendent à normaliser, à homogénéiser, à niveler nos comportements. Et nuls chiffres ne sont nécessaires pour justifier ce que chacun peut à tout moment *éprouver*. Primat de la vie quotidienne.

Les dispositifs de surveillance sont inefficaces pour prévenir ou détecter de possibles incidents criminels ? La belle affaire ! Ils bouleversent nos habitudes, reconfigurent nos comportements, ils nous

rendent éminemment dociles, obéissants, ordonnés, coopérants, etc. Et ce n'est là qu'un début. Nous n'avons encore rien vu.

C'est là aussi toute l'ambiguïté de ces études, comme celle de Gary Armstrong et Clive Morris, qui entendent discréditer les dispositifs de vidéosurveillance en termes de « rendement » ou de « rentabilité ».

On a beau jeu de railler ceux qui voient se profiler « le spectre d'une société de surveillance cauchemardesque », ce que ne manque pas de faire Noé Le Blanc lui-même, quand on donne en même temps à ses plus fidèles partisans les recettes pour en améliorer à l'infini les performances.

—

**Institut de démobilisation**

**<http://i2d.blog-libre.net>**

**[i2d@no-log.org](mailto:i2d@no-log.org)**

—

*Dans son édition d'octobre 2008, le sournois Monde diplomatique publiait, dans la rubrique « courrier des lecteurs », quelques extraits de cette réponse, en remplaçant les passages ouvertement polémiques par des crochets et des points (« [...] »), transformant une critique de fond en dispensable complément d'enquête.*